



2020/2074(INI)

1.2.2021

AVIS

de la commission de l'agriculture et du développement rural

à l'intention de la commission du développement régional

sur la politique de cohésion et les stratégies régionales en matière
d'environnement dans la lutte contre le changement climatique
(2020/2074(INI))

Rapporteur pour avis: Francisco Guerreiro

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission de l'agriculture et du développement rural invite la commission du développement régional, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- A. considérant que, pour la période 2021-2027, la politique de cohésion devrait contribuer à hauteur de 37 % à l'objectif global de consacrer au climat au moins 30 % des dépenses du budget de l'Union et de Next Generation EU;
- B. considérant que, selon la Cour des comptes européenne, la mise en œuvre de l'objectif de l'Union de réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 a conduit à un financement plus important et mieux ciblé de l'action pour le climat au titre du Fonds européen de développement régional et de la politique de cohésion, mais que dans les domaines de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, aucune évolution notable allant dans le sens d'une action pour le climat n'a été observée et les possibilités de financement de cette dernière n'ont pas toutes été pleinement explorées¹;
- C. considérant que, selon les estimations, entre 8 et 10 % des émissions totales de gaz à effet de serre sont issues des pertes et du gaspillage alimentaires²;
 - 1. constate que le secteur agricole revêt une importance stratégique pour la sécurité alimentaire de l'Union et du monde entier, et que ce sont les communautés agricoles qui sont le plus durement touchées par le changement climatique;
 - 2. insiste par conséquent sur le fait que la politique de cohésion doit favoriser la pleine prise en compte des questions climatiques dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation et veiller à ce que l'ensemble des programmes de financement et des projets de l'Union s'inscrivent dans des stratégies qui soutiennent des objectifs climatiques ambitieux, afin de garantir une transition équitable vers une économie circulaire neutre pour le climat et d'accroître la capacité des agriculteurs à mettre en œuvre un développement durable; relève que la politique de cohésion doit tenir compte de la durabilité économique, sociale et environnementale, et permettre l'obtention de la justice climatique, l'éradication de la pauvreté et le renforcement des droits des travailleurs de ce secteur;
 - 3. souligne que la prévention et la réduction du gaspillage et des pertes alimentaires, ainsi que le renforcement des structures locales et des chaînes de valeur régionales, sont essentiels pour réduire l'ensemble des émissions liées à la croissance, à la production et aux transports;
 - 4. souligne que, conformément à l'article 2 de l'accord de Paris, l'intégration des questions climatiques dans le secteur agricole doit s'effectuer sans menacer la production alimentaire et de manière à préserver la sécurité alimentaire dans l'Union;

¹ https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR16_31/SR_CLIMATE_FR.pdf [Rapport spécial, 2016. Consacrer au moins un cinquième du budget de l'UE à l'action pour le climat: des travaux ambitieux sont en cours mais risquent fort d'être insuffisants, p. 7]

² <https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/chapter-5/>

5. rappelle que l'objectif du pacte vert pour l'Europe est de protéger, de préserver et de consolider le patrimoine naturel de l'Union, ainsi que de protéger la santé et le bien-être des citoyens contre les risques et incidences liés à l'environnement;
6. souligne que les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) doivent être efficaces et complémentaires, en ce qui concerne à la fois la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité de vie dans les zones rurales;
7. souligne qu'une utilisation rationnelle des ressources dans l'élevage peut contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à renforcer les puits et à accroître leur productivité;
8. se félicite de l'adoption du cadre financier pluriannuel (CFP) de l'Union pour la période 2021-2027 et de l'instrument Next Generation EU, qui forment une base financière solide pour soutenir les politiques qui permettraient à l'Union d'atteindre l'objectif d'une réduction d'au moins 55 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030³;
9. souligne que, pour œuvrer à la réalisation de cet objectif, les dotations des Fonds ESI soutenant la transition vers la neutralité climatique dans tous les secteurs éligibles devraient en définitive être revues à la hausse, de même que les ressources du Fonds européen de développement régional (FEDER) affectées à l'«objectif d'une Europe verte et à faibles émissions de carbone»⁴;
10. insiste sur la nécessité de respecter le principe de «ne pas nuire» dans les stratégies environnementales régionales;
11. souligne que le manque de ressources financières dans les budgets de l'Union, des États membres et des régions apparaîtra plus nettement dans un avenir proche compte tenu de la récession économique sans précédent provoquée par les mesures liées à la pandémie et le Brexit;
12. souligne qu'au moins 30 % de l'ensemble des dépenses du CFP 2021-2027 et de Next Generation EU doivent être consacrées à l'objectif climatique, ce qui signifie qu'au moins 547 milliards d'euros de nouvelles ressources financières de l'Union seront mis à disposition de la transition écologique;
13. rappelle l'importance de rattacher les stratégies environnementales régionales, tant urbaines que rurales, à des objectifs ambitieux en matière de climat qui aillent au-delà de l'objectif global de parvenir à une Union climatiquement neutre d'ici 2050, en prenant en considération la contribution majeure des secteurs agricole, alimentaire et forestier, compte tenu du fait que les sols et les forêts constituent les plus grands réservoirs de CO₂ de la planète et que leur potentiel reste sous-exploité;
14. note que ces objectifs doivent être conformes aux objectifs globaux de l'Union à cet

³ Voir aussi la position initiale du Parlement européen en faveur d'un objectif de réduction de 65 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030.

⁴ <https://www.caneurope.org/docman/climate-finance-development/3599-funding-climate-and-energy-transition-in-the-eu/file>

égard;

15. souligne que la politique de cohésion devrait être conforme aux objectifs du pacte vert pour l'Europe, ainsi qu'à sa stratégie «de la ferme à la table» et à celle en faveur de la biodiversité; signale que les stratégies environnementales régionales doivent adopter une approche équilibrée qui tienne compte des compromis existants entre l'atténuation du changement climatique, la protection de la biodiversité et les aspects économiques et sociaux, afin de répondre à ces crises de manière coordonnée;
16. estime que les politiques ambitieuses de l'Union devraient être mises en œuvre par l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, et devraient notamment viser à préserver la sécurité alimentaire et le caractère abordable du prix des denrées alimentaires;
17. invite la Commission à reconsidérer le rôle de la biotechnologie; est d'avis que la biotechnologie contribue à atténuer le changement climatique en proposant des solutions visant à remplacer les matériaux d'origine fossile par des matériaux biosourcés; considère que l'utilisation durable des terres agricoles est essentielle pour que les différents modèles de production agricole contribuent efficacement à l'atténuation du changement climatique;
18. insiste sur le fait que la transition vers la neutralité climatique doit être juste et ne laisser personne de côté, en accordant une attention particulière aux habitants des zones rurales et isolées;
19. souligne que l'innovation dans le domaine de la sélection végétale, au moyen d'outils tels que la modification génomique, présente un potentiel immense de développement de variétés possédant une plus grande capacité d'atténuation du changement climatique;
20. considère qu'une agriculture intelligente face au climat dépend de l'utilisation et de l'élaboration de nouvelles technologies dans le domaine de l'agriculture, en particulier dans le cas des petits agriculteurs et producteurs biologiques;
21. invite la Commission, aux fins de l'atténuation du changement climatique, à ne pas concentrer ses efforts que sur le développement de l'agriculture biologique et à encourager également les modèles de production intégrée, l'agriculture de précision ou les techniques de conservation des sols;
22. demande des données fiables, un meilleur accès à l'information ainsi qu'une formation complète pour les agriculteurs afin faciliter le recensement et l'adoption des meilleures pratiques visant à atténuer le changement climatique;
23. souligne que les stratégies environnementales régionales devraient exclure tout type de soutien aux combustibles fossiles et aux projets d'infrastructures relatives au gaz fossile, et encourager la production d'énergie renouvelable et l'utilisation efficace des ressources dans les secteurs agricole, alimentaire, agroforestier et forestier, en veillant à l'égalité de traitement de tous les bénéficiaires potentiels; souligne qu'une telle démarche serait non seulement bénéfique pour la biodiversité et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais pourrait aussi faire baisser les coûts des intrants agricoles et avoir des retombées positives sur l'économie régionale;

24. suggère que les autorités compétentes accordent la priorité aux solutions les plus durables et dont le temps de retour carbone correspond aux objectifs climatiques de l'Union, telles que l'éolien, le houlomoteur ou le solaire, et soumettent les projets de bioénergie à des critères de durabilité et d'éligibilité stricts et scientifiquement actualisés, qui tiennent également compte de la disponibilité des types de biomasses respectifs ainsi que des objectifs de réhabilitation et de protection;
25. souligne que le secteur agricole est capable de produire des énergies renouvelables, telles que le biogaz, à partir de déchets et de résidus agricoles, comme le fumier, ou à partir d'autres sources de déchets et de résidus issus de l'industrie alimentaire, des eaux usées et résiduaires, et des déchets municipaux;
26. insiste sur l'importance de conserver le phosphore dans les champs en le recyclant, afin d'éviter de polluer et de ne pas avoir à ajouter de phosphore, et invite la politique de cohésion à soutenir des projets visant cet objectif, notamment par le recyclage des excréments humains;
27. constate qu'il est important de libérer le potentiel de l'économie circulaire, qui contribue à une utilisation plus efficace des ressources et favorise la consommation durable; souligne le rôle notable qu'une bioéconomie circulaire joue dans la lutte contre le changement climatique;
28. note que l'essor de l'économie circulaire et de la bioéconomie génèrera davantage d'emplois dans la production primaire et souligne que la bioéconomie requiert la mise au point de nouvelles compétences, connaissances et disciplines ou la poursuite de l'intégration de ces dernières dans la formation et l'éducation dans ce secteur pour faire face aux changements sociétaux liés à la bioéconomie, promouvoir la compétitivité, la croissance et la création d'emplois, répondre aux besoins du secteur et assurer une meilleure adéquation entre les compétences et les emplois;
29. souligne que la production d'énergies renouvelables telles que le biogaz offre aux agriculteurs d'immenses possibilités d'accroître leur efficacité sur le plan climatique, tout en contribuant à faire de l'agriculture durable un modèle économique rentable qui ouvre des perspectives de croissance et d'emplois (qualifiés) dans les zones rurales; précise que les investissements nécessaires sont considérables et que les agriculteurs ont par conséquent besoin de financements accessibles;
30. insiste sur le fait que les stratégies environnementales régionales devraient accorder une attention particulière à l'aide au remplacement des matériaux à forte intensité de carbone par des matériaux renouvelables et biosourcés, issus de la foresterie et de l'agriculture, deux secteurs qui sont à la fois émetteurs et absorbeurs de carbone;
31. souligne qu'un schéma d'élimination progressive des énergies fossiles est nécessaire pour chaque secteur afin de contribuer à la réalisation des objectifs du pacte vert et de la neutralité climatique;
32. souligne que la mise en place de la politique de cohésion et des stratégies environnementales régionales exigerait d'aligner de véritables incitations pour les entreprises sur les objectifs stratégiques de la lutte contre le changement climatique;

33. souligne qu'une gestion forestière durable et proche de la nature est fondamentale pour absorber les gaz à effet de serre de l'atmosphère de manière continue et qu'elle permet également de fournir des matières premières renouvelables et respectueuses du climat pour les produits du bois, qui stockent le carbone et peuvent servir de substitut aux matériaux et aux combustibles fossiles;
34. fait remarquer que la triple fonction des forêts (puits, stockage et substitution) contribue à réduire les émissions de carbone rejetées dans l'atmosphère, tout en permettant aux forêts de continuer à pousser et de fournir de nombreux autres services, et devrait dès lors faire partie intégrante des stratégies environnementales régionales;
35. rappelle l'importance, pour l'atténuation du changement climatique, de relocaliser et d'accroître la production européenne de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux, y compris la production de protéines végétales⁵ et l'utilisation efficace des cultures comme les pâturages pérennes, ainsi que de promouvoir la consommation des produits locaux afin de raccourcir les distances de transport et de limiter la déforestation; met en évidence les possibilités que la politique de cohésion et les stratégies environnementales régionales offrent en faveur de cette relocalisation;
36. attire l'attention sur les répercussions positives des chaînes alimentaires courtes, qui contribuent à la réduction du gaspillage alimentaire; rappelle que l'agriculture urbaine permet un enrichissement de la biodiversité, une meilleure gestion des déchets par le compostage de quartier, la récupération de l'eau de pluie et l'amélioration de la qualité de l'air, et demande que la politique de cohésion renforce les systèmes alimentaires individuels, de quartier et territoriaux, dans les villes et leurs alentours; insiste sur la nécessité de soutenir les pratiques agricoles durables et d'aider les petits agriculteurs et les producteurs locaux à obtenir les financements nécessaires, ainsi que de déterminer et d'utiliser efficacement les instruments de financement disponibles à l'échelle locale, nationale et européenne;
37. souligne que, pour l'élevage du bétail, les prairies permanentes constituent un instrument essentiel pour atteindre les objectifs ambitieux qui ont été définis en matière de climat;
38. rappelle qu'au-delà de la séquestration du carbone, les forêts ont une incidence bénéfique sur le climat, l'atmosphère, la préservation de la biodiversité, et la gestion des fleuves et des cours d'eau, préservent les sols de l'érosion par les eaux et le vent, et possèdent d'autres propriétés naturelles utiles;
39. considère que les fonds de la politique de cohésion devraient préserver le rôle multifonctionnel des forêts, assurer une bonne diversité des essences forestières, préserver et multiplier les ressources forestières pour le bien-être de la population et l'amélioration de l'environnement;
40. souligne l'importance de retenir et de faire revenir les jeunes dans les zones rurales afin d'utiliser leurs savoirs et leurs perspectives contemporains sur la protection de l'environnement et le changement climatique, et de transformer les zones rurales

⁵ Voir le rapport de la Commission au Conseil et au Parlement sur le développement des protéines végétales dans l'Union européenne.

confrontées à des difficultés démographiques en communautés florissantes, vivantes et durables; insiste donc sur l'importance d'un soutien approprié des programmes de la politique de cohésion en faveur des jeunes;

41. exprime son inquiétude quant au fait qu'il faudra continuer à produire beaucoup de denrées alimentaires avec moins de terres fertiles, des sols et de l'eau pollués, des zones de pêche très réduites, et des conditions climatiques parfois extrêmes;
42. constate avec inquiétude que la pandémie de COVID-19 a montré la vulnérabilité des villes en cas de rupture d'approvisionnement, notamment alimentaire;
43. souligne la nécessité absolue pour l'Union d'adopter une politique de résilience face aux effets du changement climatique, notamment en matière agricole et alimentaire; estime que la politique de cohésion peut jouer un rôle moteur à cet égard;
44. considère que la politique de cohésion devrait soutenir la mise en place de chaînes d'approvisionnement plus courtes pour nos systèmes alimentaires, notamment par la relocalisation de notre production agricole; souligne que l'objectif d'une telle relocalisation est de produire, de transformer et de consommer localement la nourriture afin de renforcer la sécurité alimentaire des régions européennes, de créer des emplois locaux et de réduire drastiquement notre consommation d'énergies fossiles et, par conséquent, notre impact sur le climat;
45. considère que la politique de cohésion devrait soutenir des projets régionaux visant à construire des systèmes agricoles d'avenir axés sur la polyculture, combinant plusieurs espèces végétales (associations culturales), des grandes cultures et des arbres (agroforesterie), et même des mélanges de cultures, d'arbres et d'animaux (agroécologie et permaculture); souligne que de tels agroécosystèmes gagneraient en biodiversité et en hétérogénéité, ce qui diminuerait leur vulnérabilité face aux maladies et aux perturbations climatiques;
46. prie instamment la politique de cohésion de renforcer les systèmes agricoles urbains et périurbains, en développant les potagers urbains, les jardins sur les toits, les systèmes de permaculture urbaine et d'aquaponie; souligne néanmoins que, bien qu'elle améliore sensiblement la sécurité alimentaire des populations urbaines, l'agriculture urbaine demeurera, dans les grandes villes, un appoint à l'approvisionnement alimentaire; insiste dès lors sur la nécessité de protéger et de stimuler l'agriculture périurbaine;
47. considère que le développement des forêts urbaines présente un grand intérêt pour atténuer les conséquences du réchauffement climatique dans les villes, notamment lors des épisodes caniculaires; souligne que selon l'Organisation des Nations unies, les zones d'ombres créées par la végétation urbaine pourraient réduire de 30 % les besoins en climatisation;
48. rappelle que le développement de la revégétalisation des villes peut permettre de constituer des îlots de biodiversité, d'atténuer la pollution sonore et atmosphérique, de restaurer les sols dégradés, de prévenir les sécheresses et de constituer des puits carbone non négligeables;
49. souligne néanmoins qu'il est essentiel d'assurer une grande diversité des essences

forestières plantées en ville et de favoriser les essences autochtones;

50. souligne également les limites de l'utilisation des arbres d'alignement; insiste pour que les essences d'arbres soient diverses, sélectionnées en fonction des rôles qu'elles doivent remplir de manière complémentaire, couplées avec des arbustes, des herbacées et des portions de terre meuble; préconise également de favoriser les plantations d'arbres fruitiers en ville; considère que les fonds de la politique de cohésion devraient soutenir des projets remplissant ces conditions;
51. souligne les vertus du développement de l'éco-pâturage en milieu urbain; demande que les fonds de la politique de cohésion soutiennent les projets existants en ce sens;
52. souligne que les stratégies macrorégionales de l'Union devraient contribuer à renforcer la coopération afin de résoudre les problèmes qui, au niveau des régions et des bassins fluviaux, sont liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci dans les secteurs agricole, alimentaire, agroforestier et forestier, dans des domaines tels que la protection contre les inondations, les sécheresses et les incendies, la réhabilitation des cours d'eau, l'amélioration de la connectivité entre les cours d'eau, la bonne gestion collective des déchets, notamment au moyen de nouvelles technologies de recyclage pour la gestion des déchets agricoles, y compris dans le but de produire de l'énergie, en rendant les exploitations agricoles plus résilientes face aux risques communs et en consolidant les chaînes d'approvisionnement courtes, dont les crises liées à la COVID-19 ont montré l'importance;
53. souligne que les stratégies environnementales devraient soutenir et compléter les stratégies macrorégionales de l'Union à cet égard; réclame, afin de lutter contre la désertification et la dégradation des terres agricoles, un plan européen soutenu par les stratégies macrorégionales;
54. insiste sur l'importance de respecter le principe de partenariat dans l'ensemble des actions de programmation, de mise en œuvre et de contrôle de la politique de cohésion de l'Union, et de mettre en place une coopération étroite entre les autorités régionales et locales, les organisations non gouvernementales (ONG) et les parties prenantes, notamment les organisations d'agriculteurs et les ONG environnementales; souligne que ce processus devrait tenir compte de la perspective de genre;
55. observe que les initiatives communautaires et citoyennes peuvent apporter un solide soutien à la transition écologique, ainsi qu'à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci, et que les groupes d'action locale et le programme LEADER peuvent constituer des outils primordiaux pour y parvenir; encourage les États membres et les autorités régionales à coordonner ces programmes avec leurs stratégies environnementales régionales;
56. souligne que la politique de cohésion devrait soutenir les investissements dans l'éducation et la formation, afin d'aider les autorités locales, les travailleurs et les entreprises à mieux tenir compte des défis posés par le changement climatique et du rôle qu'ils peuvent jouer dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci dans leurs secteurs respectifs;
57. met en exergue l'importance de favoriser les synergies entre la politique de cohésion et

la politique agricole commune pour soutenir les zones rurales extrêmement vulnérables aux effets du changement climatique et pour réaliser la transition vers une économie neutre pour le climat et axée sur la cohésion sociale et économique;

58. souligne l'importance des Fonds structurels pour aider les petites et moyennes entreprises du secteur agroalimentaire à devenir plus écologiques et plus compétitives;
59. souligne l'importance du concept des villages intelligents pour relever les défis de l'Union liés au climat et salue son intégration dans la future politique agricole commune (PAC), la politique de cohésion et la politique régionale de l'Union; insiste pour que les États membres intègrent l'approche des villages intelligents dans leur programme opérationnel pour la mise en œuvre de la politique de cohésion de l'Union aux niveaux national et régional, ainsi que dans leurs plans stratégiques nationaux relevant de la PAC, ce qui exigera l'élaboration de stratégies relatives aux villages intelligents⁶ au niveau national; met en évidence le rôle de l'approche LEADER/du développement local participatif lors de la mise en œuvre des stratégies relatives aux villages intelligents, qui devraient être nettement axées sur la transformation numérique, la durabilité et l'innovation;
60. souligne les possibilités de réaménagement et de réhabilitation de zones de friche, par exemple pour la création de nouveaux parcs industriels et centres d'incubation d'entreprises, moyennant une dépollution des sols et une amélioration de l'environnement d'anciens sites industriels, afin de réduire la nécessité de nouvelles constructions sur des sites vierges, ainsi que d'attirer les entreprises et les investissements régionaux et, ainsi, de créer aussi des emplois;
61. se félicite de l'intention de la Commission de présenter une stratégie relative aux zones rurales et souligne la nécessité d'intensifier les synergies entre les différents fonds structurels et d'investissement, dans le but d'aider les secteurs agroalimentaires à renforcer leur résilience économique et leur durabilité environnementale;
62. souligne que les investissements dans les infrastructures vertes durables aux niveaux local et régional au titre de la politique de cohésion de l'Union sont essentiels pour lutter contre les répercussions du changement climatique sur l'agriculture et la foresterie et renforcer la résilience au changement climatique des populations, de la nature et de l'économie;
63. souligne que la politique de cohésion doit être axée sur la transition complète de l'économie européenne vers une bioéconomie fondée sur les ressources biogènes issues de l'agriculture et de la foresterie;
64. rappelle les avantages que représenterait la création d'une macrorégion méditerranéenne, notamment en renforçant la production et l'exportabilité des produits

⁶ Article 72 ter (amendement 513) de la position en première lecture du Parlement européen sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les États membres dans le cadre de la politique agricole commune (les «plans stratégiques relevant de la PAC») et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), et abrogeant le règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (UE) n° 1307/2013 du Parlement européen et du Conseil.

locaux;

65. souligne qu'il est important d'adopter une approche ascendante de la cohésion et du développement régional, dans laquelle les initiatives seraient menées au niveau des régions ou des États membres;
66. souligne qu'il est nécessaire que la politique de cohésion et les stratégies environnementales régionales accordent une attention particulière à l'augmentation de l'utilisation de bois issu de la foresterie durable dans tous les secteurs économiques (notamment dans celui de la construction), étant donné que le bois possède la propriété unique de stocker de très grandes quantités de CO₂ tout en remplaçant des ressources à forte intensité énergétique telles que l'acier et le béton;
67. estime que la transformation numérique et les technologies de l'intelligence artificielle peuvent conduire à la mise en place d'une agriculture plus durable, résiliente et efficace dans l'utilisation des ressources, ainsi qu'à la création de nouveaux types d'emplois, mais qu'elles requièrent une formation et un enseignement adéquats, auxquels chacun devrait avoir accès;
68. souligne la nécessité d'accroître les investissements de l'Union dans les réseaux à large bande dans les zones rurales, afin de permettre aux agriculteurs d'intégrer les technologies numériques pour mettre en place une agriculture de précision, qui sera essentielle à leur transition écologique;
69. souligne que les pratiques agricoles actuelles et les initiatives en matière d'infrastructures vertes dans les secteurs agricole et forestier ont un effet positif sur les stocks de carbone et les bilans des gaz à effet de serre dans les États membres;
70. rappelle que les initiatives politiques actuelles de l'Union doivent tenir compte de la compétitivité à long terme de l'économie européenne et des préoccupations des petites et moyennes entreprises;
71. insiste sur la nécessité d'améliorer tous les types de connectivité (large bande, transports, etc.) dans les zones rurales d'une manière abordable, durable et respectueuse de l'environnement;
72. souligne que l'adoption d'une politique de cohésion et de stratégies environnementales régionales axées sur le changement climatique doit être étayée et appuyée par la science, la recherche et l'innovation;
73. signale que la recherche et les investissements dans les solutions agricoles efficaces en matière de climat et favorables à la biodiversité devraient par conséquent être intégrés dans les stratégies environnementales régionales;
74. souligne qu'il est nécessaire que les fonds de la politique de cohésion soutiennent davantage de projets de formation, notamment dans le domaine de l'agriculture agroécologique.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	26.1.2021
Résultat du vote final	+: 28 -: 11 0: 6
Membres présents au moment du vote final	Mazaly Aguilar, Clara Aguilera, Atidzhe Alieva-Veli, Álvaro Amaro, Eric Andrieu, Attila Ara-Kovács, Carmen Avram, Adrian-Dragoş Benea, Benoît Biteau, Mara Bizzotto, Daniel Buda, Isabel Carvalhais, Asger Christensen, Angelo Ciocca, Ivan David, Paolo De Castro, Jérémy Decerle, Herbert Dorfmann, Luke Ming Flanagan, Dino Giarrusso, Francisco Guerreiro, Martin Häusling, Martin Hlaváček, Krzysztof Jurgiel, Jarosław Kalinowski, Gilles Lebreton, Norbert Lins, Chris MacManus, Colm Markey, Marlene Mortler, Ulrike Müller, Juozas Olekas, Pina Picierno, Maxette Pirbakas, Bronis Ropè, Bert-Jan Ruissen, Anne Sander, Petri Sarvamaa, Simone Schmiedtbauer, Annie Schreijer-Pierik, Veronika Vrecionová, Juan Ignacio Zoido Álvarez
Suppléants présents au moment du vote final	Manuel Bompard, Marc Tarabella, Adrián Vázquez Lázara

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

28	+
PPE	Álvaro Amaro, Daniel Buda, Herbert Dorfmann, Jarosław Kalinowski, Norbert Lins, Colm Markey, Marlene Mortler, Anne Sander, Petri Sarvamaa, Simone Schmiedtbauer, Annie Schreijer-Pierik, Juan Ignacio Zoido Álvarez
Renew	Atidzhe Alieva-Veli, Asger Christensen, Jérémy Decerle, Martin Hlaváček, Ulrike Müller, Adrián Vázquez Lázara
S&D	Clara Aguilera, Eric Andrieu, Attila Ara-Kovács, Carmen Avram, Adrian-Dragoş Benea, Isabel Carvalhais, Paolo De Castro, Juozas Olekas, Pina Picierno, Marc Tarabella

11	-
ECR	Mazaly Aguilar, Krzysztof Jurgiel, Veronika Vrecionová
ID	Ivan David
The Left	Manuel Bompard, Luke Ming Flanagan, Chris MacManus
Verts/ALE	Benoît Biteau, Francisco Guerreiro, Martin Häusling, Bronis Ropė

6	0
ECR	Bert-Jan Ruissen
ID	Mara Bizzotto, Angelo Ciocca, Gilles Lebreton, Maxette Pirbakas
NI	Dino Giarrusso

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention